



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry WAUTERS**

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : // (corr. DPC : P. Bernard)

Réf. NOVA : // (corr. DU : //)

Réf. CRMS : GM/BXL30017\_669\_SUIVI\_Martyrs\_couleurs

Bruxelles, le 03/03/2021

Annexe : /

**Objet : BRUXELLES. Place des Martyrs. Mise en couleurs de façades classées de la place. Teintes des façades – nuance de la teinte des menuiseries extérieures**

**Avis de la CRMS**

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande formulée par mail le 16/02/2021, nous vos communiquons l'avis favorable émis par la CRMS en sa séance du 24/02/2021 sur la proposition de nuancer la teinte des menuiseries extérieures de la place.

Pour mémoire, en sa séance du 17/04/2020, la CRMS a émis un avis sur la mise en couleurs de façades classées de la place des Martyrs (BXL30017\_653bis\_Martyrs\_couleurs) afin de garantir la cohérence chromatique de la place lors des opérations de restauration en cours et futures. Dans cet avis la CRMS préconisait 'd'appliquer dès à présent de manière systématique les couleurs suivantes sur tous les fronts bâtis classés de la place des Martyrs et des rues environnantes : S 2502 Y pour les façades et S 2002 Y pour les menuiseries extérieures. Elle recommande que ces codes soient communiqués le plus largement possible aux propriétaires et aux maîtres d'ouvrages concernés'.

Lors des derniers chantiers en cours sur la place (nrs. 1-5), il est apparu qu'une légère adaptation de la teinte des menuiseries se justifiait et que la teinte avec code **NCS S 1002 Y** (au lieu du S 2002 Y) donnait un résultat plus satisfaisant. Ce réajustement est motivé par le constat, in situ, que les teintes demandées pour les façades et les châssis dans l'avis CRMS du 17/04/2020 étaient trop proches et qu'il n'y avait quasi plus de différence visuelle perceptible. Pour mieux respecter l'esprit des prescriptions d'origine et se rapprocher davantage des mentions du "gris perle" et "gris cendre" des textes historiques, il a dès lors été opté pour une teinte un peu plus légère dans la même gamme de gris.



Mise en peinture des façade restaurées récemment Place des Martyrs 1-5 – ©urban.brussels

1/2



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

La CRMS approuve la proposition d'ajustement de la teinte des menuiseries extérieures et adapte en conséquence la conclusion de son avis du 17/04/2020 comme suite :

**La CRMS demande d'appliquer dès à présent de manière systématique les couleurs suivantes sur tous les fronts bâtis classés de la place des Martyrs et des rues environnantes : S 2502 Y pour les façades et S 1002 Y pour les menuiseries extérieures. Elle recommande que ces codes soient communiqués le plus largement possible aux gestionnaires de la DPC en charge des dossiers relatifs à la Place des Martyrs ainsi qu'aux propriétaires, maitres d'ouvrages et bureaux d'études concernés.**

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE  
Président

c.c. à [pbernard@urban.brussels](mailto:pbernard@urban.brussels); [mvanhaelen@urban.brussels](mailto:mvanhaelen@urban.brussels); [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ;  
[jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ;  
[crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels); [gmeyfroots@urban.brussels](mailto:gmeyfroots@urban.brussels)